

communiqué

La réussite par une forme d'apprentissage différente

VOLUME 31 NUMÉRO 1 HIVER 2002

LA PUBLICATION DE L'ASSOCIATION ONTARIENNE POUR LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE



DANS CE NUMÉRO :

| | |
|---|----|
| Message du président | 2 |
| Message de la directrice générale | 3 |
| Calendrier des conférences et des séminaires | 3 |
| Lancement des services virtuels..... | 4 |
| Renseignements sur les services virtuels..... | 5 |
| Sur le plan législatif | 6 |
| Technologies adaptées dans les écoles | 8 |
| Technologies adaptées au postsecondaire | 9 |
| Nouveautés en bibliothèque | 10 |
| Réalité virtuelle | 11 |
| Merci à nos donateurs/donatrices et fournisseurs de fonds..... | 12 |
| Archives audio..... | 14 |
| Contacts communautaires | 16 |



La compagnie Sobeys Ontario, en partenariat avec l'AOTA, est ravie de commanditer Communiqué et le projet Apprendre à apprendre différemment.

Message du président

Dans le dernier numéro de Communiqué, j'avais informé les lecteurs et lectrices du fait que l'AOTA allait participer à un processus de planification stratégique en vue d'établir ses priorités pour les années à venir. Ce processus a consisté en des consultations approfondies avec un vaste échantillon de représentants et représentantes de nos partenaires ou personnes impliquées dans notre association, y compris nos commanditaires, les organismes et ministères gouvernementaux, conseils scolaires, associations professionnelles, éducateurs et éducatrices et parents. Ces consultations ont été réalisées par Joe Couto, consultant d'Enterprise Canada, que nous avons embauché.

J'aimerais souligner quelques observations que Joe a recueillies lors de ses entrevues avec des partenaires externes. La perception générale est que nous savons bien défendre notre cause, que nous sommes bien informés, que nous savons fort bien parler au nom des personnes qui ont des troubles d'apprentissage et que nous fournissons un soutien solide et des services de ressources à ces personnes.

Selon la perception des personnes consultées, nos objectifs sont de promouvoir la sensibilisation du public aux troubles d'apprentissage (TA), de défendre les droits des personnes qui ont des troubles d'apprentissage, d'assurer la prestation de services à cette population et de faire de la recherche. La majorité des personnes consultées avaient l'impression



President, Doug Waxman.

que l'OATA a atteint ces objectifs et que sa force vient du fait qu'elle sait défendre les droits des personnes avec troubles d'apprentissage, qu'elle est bien informée sur les questions se rapportant aux TA et que son personnel et ses bénévoles sont dévoués à cette cause.

Je crois que cette consultation, captée à un moment donné dans l'existence de l'AOTA, est la plus vaste à avoir été réalisée. Quoique je ne voudrais pas donner l'impression qu'il n'y a plus de travail à faire et de secteurs à améliorer, c'est tout de même encourageant de voir que ces personnes, extérieures à l'association, nous tiennent en si haute estime.

Je me ferai un plaisir de vous communiquer plus de détails au sujet du plan qui fera suite à cet exercice de planification stratégique lorsque sa version définitive sera connue au printemps prochain.. ☺

communiqué

Le bulletin d'information de l'AOTA est publié trois fois l'an : le 1er février, le 1er juin et le 1er octobre. Les articles doivent être soumis à Joan Schiff, rédactrice en chef, environ 5 semaines avant la date de publication. Les tarifs de la publicité sont disponibles sur demande. Le tarif d'abonnement pour les non-membres est de 25,00 \$ par année.

Communiqué fournit une tribune pour transmettre l'information, les nouvelles et les opinions se rapportant aux troubles d'apprentissage. L'Association ne souscrit en aucun cas aux opinions exprimées ou aux méthodes ou programmes mentionnés. Les articles peuvent être reproduits à moins d'indication contraire. Veuillez indiquer que Communiqué est la source des articles lorsque vous les reproduisez.

Conseil d'administration de l'AOTA 2001-2002

EXÉCUTIF

Président - Douglas Waxman, LL. B., Toronto
Président sortant - Peter Kinch, C. A., Toronto
Vice-présidente - Isabel Shessel, Ed. D., Thornhill
Trésorier - Massimo Marinelli, C. A., Toronto
Jean Carberry, LL. B., Toronto

DIRECTEURS/DIRECTRICES

Jerry Baum, Toronto
Peter Chaban, Toronto
Ray Cooper, Ottawa
Bill Cormier, Kingston
Peter Cuddy, London
John Lubert, Burlington
Jay Rosenfield, M. D., Thornhill
Lorna Scott, Sault-Ste-Marie
Randolph Sealy, Pickering
Ruth Taber, Barrie
Vera Woloshyn, Ph. D., Grimsby

AVOCAT

Paul Baston, Fraser Milner Casgrain LLP

PERSONNEL

Directrice générale - Carol Yaworski
Gérante des services aux membres et aux bureaux régionaux
- Karen Quinn
Communications et relations publiques - Joan Schiff
Conseillère sur les ressources et les questions se rapportant aux adultes - Diane Wagner
Agent de liaison et de développement des bureaux locaux
- Tim Savage
Coordonnateur du bureau et de la technologie
- Richard Massey
Gérante du développement des programmes et des services
- Kate Lloyd
Adjointe administrative - Claudia Marroquin
Coordonnatrice du projet IPIP - Liz Brillinger
Conseillère en législation et en relations gouvernementales
- Eva Nichols
Conseillère en levée de fonds - Denise Harding
Conseiller en évaluation de l'IPIP et du PAAD
- Adam Lodzinski
Webmestre - Tina Giangrande
GÉNÉRIQUE : By Design
CONCEPTION ET IMPRESSION : The Perfect Page
Publications Agreement #40062755



**Please Visit
Our Web Site
www.ldao.on.ca**

Message de la directrice générale

Le 1er mars 2002, l'AOTA lancera son service virtuel (SV), une façon de mettre l'Association et ses services à la disposition des collectivités ontariennes qui n'ont pas accès aux services d'un bureau régional. Lorsque nous avons commencé à penser à un tel concept il y a trois ans, ça semblait être un rêve presque irréalizable, mais ce service est sur le point de voir le jour et d'améliorer ainsi grandement notre capacité de desservir les Ontariens et Ontariennes.

La technologie nous a rattrapés plutôt récemment. Le service de courriel des employé(e)s a été installé en 1997 et, avec l'appui de la Fondation Trillium, nous avons développé le contenu de notre site Web en 1998. Ce site, situé à www.ldao.on.ca a été bien reçu et est fort utilisé par le public. Nous sommes en train de lui sculpter un nouveau visage, lequel devrait être dévoilé dès la mi-mars 2002.

Le SV constitue pour nous une étape importante parce qu'il nous permet, grâce à une autre forme d'accès, de fournir davantage de services à nos membres. Nous pourrons

ainsi fournir des cours en ligne sur des sujets tels que la défense des droits des élèves par les parents, la préparation à l'emploi pour les adultes avec troubles d'apprentissage et des thèmes particuliers aux jeunes. Ce service deviendra disponible pour les Francophones à travers la province. L'an prochain, nous y ajouterons des renseignements et des services s'adressant particulièrement aux peuples des Premières Nations.

L'élaboration des SV est financée par le ministère des Affaires civiques de l'Ontario, Xerox Canada ltée, la Fondation George Cedric Metcalf, la Fondation Richard Ivey et TransCanada PipeLines. Cette coalition de collaborateurs des secteurs public et privé constitue une nouvelle approche pour l'AOTA et nous espérons pouvoir la poursuivre en vue d'assurer le développement constant des SV et d'autres initiatives telles que l'outil d'enseignement sur le site Web. Ce dernier est un produit de l'Initiative pour la promotion de l'intervention précoce et est au stade de projet-pilote auquel participent 500 éducateurs et



Executive Director, Carol Yaworski.

éducatrices de 35 conseils scolaires et administrations scolaires autochtones.

Les services en ligne, dont les services virtuels, sont accessibles non seulement aux Ontariennes et aux Ontariens, mais à toutes les personnes qui habitent au Canada et ailleurs dans le monde. Quoique cette technologie a été conçue pour défendre les droits de nos membres en Ontario, elle nous fournit une façon de voir ce qui se fait ailleurs et d'y avoir une influence certaine. ☺

CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES SÉMINAIRES

Le 15 avril 2002 **What the Eye Doesn't See:** **Understanding & Managing** **LD Children**

Maggie Mamen/ATA Thunder Bay
Thunder Bay (Ontario)
Coût : 200 \$ - 250 \$
Contact : ATA Thunder Bay
640, rue River C.P. 21090
Thunder Bay ON P7A 8A7
Tél. : 807 622-9741
vanesres@tbaytel.net

Les 15 et 16 avril 2002 **14e conférence annuelle** **Association ontarienne des élèves** **à risque**

Toronto (Ontario)
Coût : 110 \$ - 325 \$
Contact : Carol Carr
Tél. : 877 741-4577, poste 2183

Le 20 avril 2002 **ADHD in Adults :** **Diagnosis, Assessment & Treatment**

Dr Barry Benness
Waterloo (Ontario) Coût : 100 \$ - 120 \$
Contact : Dr Barry Benness
279, rue Weber Nord, suite 23
Waterloo ON N2J 3H8

Les 6 et 7 mai 2002 **Destination Success**

Building Successful Learning
Communities
Holiday Inn, Barrie (Ontario)
Contact : Denise Near
Tél. : 705 728-1968, poste 1208
www.georgianc.on.ca/c4a

Le 17 mai 2002 **Windows to the Future:** **Understanding & Helping** **Disappointing Children**

Melvin Levine/ATA Kitchener-Waterloo
Kitchener (Ontario)
Coût : 85 \$ - 135 \$
Contact : ATA Kitchener-Waterloo
519 743-9091 ldakw@golden.net

Les 31 mai et 1er juin 2002 **People in Motion 2002**

Exposition pour personnes handicapées
Admission libre
Édifice Queen Elizabeth
CNE, Toronto (Ontario)
Information : 905 702-1121
www.people-in-motion.com

Du 16 au 19 octobre 2002 **The Future of Learning**

Effective Schools in the 21st Century
Ottawa-Carleton CDSB
Centre des congrès d'Ottawa
Coût : 399 \$ (rabais avant le 1er avril)
Contact : 800 531-0082
www.twblearn.com/conferences.html

Du 7 au 9 novembre 2002 **Ontario CEC Conference** **Call for Papers**

Oakville (Ontario)
Information : Cindy Perras
905 890-1010, poste 3125
cindy.perras@peelsb.com

Le ministre des Affaires civiques Cam Jackson lance le mois des troubles d'apprentissage en aidant les personnes avec troubles d'apprentissage à «entrer en contact avec nous»

C'est en appuyant sur un bouton que le ministre des Affaires civiques, Cam Jackson, a lancé le 1er mars dernier un imposant éventail de nouveaux «services virtuels» sur Internet. Ces services sont destinés aux Ontariens et Ontariennes qui ont des troubles d'apprentissage, aux parents ainsi qu'aux éducateurs et éducatrices qui auront ainsi accès à toute une gamme de ressources pour les aider en tout temps, peu



Le gouvernement ontarien s'engage à trouver des solutions équitables partagées pour les personnes qui présentent une incapacité.



importe l'endroit où ils se trouvent. Ces services sont fournis par l'entremise de l'Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage (AOTA).

Le gouvernement ontarien s'engage à trouver des solutions équitables partagées pour les personnes qui présentent une incapacité.

Tel qu'indiqué par M. Jackson, le gouvernement ontarien s'engage à trouver des solutions équitables partagées pour les personnes qui présentent une incapacité et lui-même, en tant que ministre des Affaires civiques, s'engage personnellement à aider ces personnes de façon à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes services et avoir les mêmes chances que tous les autres Ontariens et Ontariennes. Toujours selon le ministre, il s'agit ici d'un excellent exemple de partenariat établi un peu partout avec des organismes communautaires, des entreprises, des écoles et des agences sociales en vue d'atteindre ce but. Un changement réel ne peut se produire que par grâce à la coopération de toutes les parties impliquées.

M. Jackson s'est joint aux responsables de l'AOTA, ainsi qu'à des éducateurs et éducatrices et à d'autres partenaires de l'école d'application Trillium du

gouvernement de l'Ontario de Milton, pour procéder au lancement des services et pour désigner le mois de mars comme étant le mois de sensibilisation aux troubles d'apprentissage. Les sections locales de l'AOTA feront, pendant tout le mois, la promotion du thème «Entrez en contact avec nous» pour que les gens s'y adressent pour obtenir des renseignements, des ressources et des services locaux en ligne ou directement par l'association et sensibiliseront le public aux troubles d'apprentissage.

Carol Yaworski, directrice générale de l'AOTA, a indiqué que toute personne qui a accès à Internet peut maintenant joindre l'association et ses sections locales et profiter de ses services et de ses ressources pour soutenir les adultes et les jeunes qui ont des troubles d'apprentissage et les aider à atteindre leur plein potentiel.

Le ministre des Affaires civiques de l'Ontario a remis la somme de 100 000 \$ pour développer ce service virtuel. TransCanada PipeLines ltée, Xerox Canada ltée, la Fondation Richard Ivey et la Fondation George Cedric Metcalf ont également contribué financièrement à la réalisation des services virtuels.

Janice Badgley, agente de liaison aux relations communautaires et autochtones de TransCanada PipeLines ltée, a indiqué que sa compagnie était fière de contribuer à l'apprentissage des personnes qui en ont besoin en appuyant à sa façon le travail de l'AOTA. Elle a poursuivi en disant qu'une des principales priorités de leur programme d'investissement communautaire est d'améliorer la qualité de vie des communautés où opère la compagnie. TransCanada Pipelines ltée reconnaît qu'il est

important d'assurer l'accès à l'éducation et d'encourager l'apprentissage dans un milieu positif et sain.

Tony Martino, vice-président des ressources humaines, de la qualité et des communications chez Xerox Canada, a indiqué que sa compagnie est fière de contribuer à assurer l'apprentissage par l'entremise de son appui à l'AOTA. Ce soutien suivi des initiatives d'enseignement dans les communautés autochtones permet à Xerox Canada de s'assurer qu'une équipe de jeunes Canadiennes et Canadiens soit bien équipée pour leur embauche par cette compagnie et d'autres compagnies. Xerox Canada est consciente du fait que ce partenariat leur permettra de s'associer à un important bassin potentiel de partenaires commerciaux, de client(e)s, d'actionnaires et d'employé(e)s.

Les services comprendront, à l'intention des sections locales de l'AOTA, des tableaux d'affichage, des cours sur l'art de défendre les droits d'une personne ou de plaider sa cause, l'accès à une bibliothèque de vidéos et de matériel imprimé, des ressources écrites téléchargeables, l'accès en ligne à des consultations avec des experts, l'occasion d'obtenir une formation et de se perfectionner ainsi que des services en langue française. On peut accéder aux services virtuels de l'AOTA par leur site Internet : www.ldao.on.ca.



Quelques faits au sujet des nouveaux «services virtuels» de l'AOTA

S'adapter pour répondre à de nouveaux besoins

- Depuis son lancement en novembre 1999, le site web de l'AOTA (www.ldao.on.ca) a accueilli plus de 13 000 visiteurs.
- La page des «ressources communautaires», où se trouve la liste de toutes les sections de la province, est l'endroit du site le plus visité. Jusqu'à ce jour, le site n'a toutefois pas été interactif.
- La conseillère sur les ressources et les questions se rapportant aux adultes de l'AOTA répond à environ 2 000 appels par année en plus des 500 courriels de personnes qui ne sont pas en mesure de communiquer avec les sections régionales.
- Quoique la majorité des membres de l'AOTA vienne du sud de l'Ontario et qu'ils soient habituellement en mesure d'accéder aux sections régionales, plusieurs membres de collectivités rurales ou isolées ont un accès plutôt limité à nos renseignements et à nos ressources. Maintenant, avec l'arrivée des services virtuels qui, auparavant, n'étaient pas disponibles en ligne, toute personne qui a accès à Internet peut, lorsqu'elle devient membre de l'AOTA, avoir accès électroniquement à ces services.

Amélioration de la prestation de services

- Grâce à la disponibilité des nouveaux services virtuels, toute personne résidant en Ontario qui a accès à Internet pourra devenir membre de l'AOTA, recevoir ses publications, avoir recours à ses ressources pour résoudre des problèmes grâce à l'aide en ligne et accéder à l'apprentissage en direct par des cours comme la formation des parents à la défense des droits de la personne.

- Les services virtuels mettront des ressources à la disposition des personnes et des collectivités qui, auparavant, n'y avaient pas accès, dont les Francophones et les membres des Premières Nations.
- Les services virtuels comprendront des tableaux d'affichage, des bulletins d'information nationaux et provinciaux, des jeux et de la littérature pour enfants, des outils pour la recherche d'emploi et des renseignements sur les carrières, des cours et des services de consultation en ligne, des listes de diffusion (listservs), des listes d'envoi, des chances de perfectionnement, des liens et l'accès à la bibliothèque de vidéos et de matériel imprimé de l'AOTA.

Les sections locales au service de leurs communautés

- Les services virtuels aideront l'AOTA à fournir à ses sections locales des ressources conçues expressément en fonction de leurs besoins particuliers, les aidant ainsi à améliorer la qualité de leur travail. L'AOTA fournit à ses sections locales, par exemple, un large éventail d'articles qui comprend une série de troupes de renseignements sur des sujets pertinents. Les thèmes abordés vont entre autres du fonctionnement social à la technologie et à la formation aux stratégies d'apprentissage. Ces renseignements peuvent maintenant être convertis en cyberformat et placés dans une zone à laquelle les sections locales pourront avoir accès au besoin avec un mot de passe.

Strip In Camp Kirk Ad From Previous

SUR LE PLAN LÉGISLATIF

Mesures d'adaptation : des éléments essentiels pour assurer le succès des personnes avec troubles d'apprentissage à l'école et dans le monde du travail

Selon la *Charte canadienne des droits et libertés* et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, toutes les personnes qui résident au Canada ont le droit d'être protégées de toute discrimination due à une déficience, qu'elle soit visible ou non. Ceci veut dire que les personnes qui ont des incapacités ont droit à un traitement égal, dont le droit d'accès et le droit à des mesures d'adaptation.

On définit les **mesures d'adaptation** comme étant divers soutiens et services qui permettent d'égaliser le terrain et d'éliminer le désavantage intrinsèque d'une incapacité. Les mesures d'adaptation n'ont jamais comme résultat de donner lieu à un avantage indirect en faveur de la personne qui présente l'incapacité. Il arrive malheureusement trop souvent que des personnes insinuent à la personne qui présente l'incapacité que, lorsqu'elle a recours à des mesures d'adaptation qui lui conviennent bien, elle abuse d'une certaine façon du système. Il arrive souvent que les élèves qui ont des troubles d'apprentissage entendent le commentaire, soit de leurs camarades ou de leurs enseignants et enseignantes, que si tous les élèves avaient le temps supplémentaire qu'on leur accorde, le droit de se servir de l'ordinateur, l'aide d'un scribe, etc., tous réussiraient mieux. Ils croient pour cette raison qu'au nom de l'égalité, l'élève qui a un trouble d'apprentissage ne devrait pas être «avantagé» de cette façon. Ce genre d'attitude constitue souvent le plus sérieux handicap pour les personnes qui présentent une incapacité.

La législation ontarienne prévoit qu'il faut fournir aux personnes qui présentent un handicap des mesures d'adaptation dans la limite du **préjudice indu**. Il s'agit certes d'une norme élevée, mais celle-ci doit être conservée et mise en vigueur. On ne peut légalement conclure à un préjudice indu que si la mise en place de mesures d'adaptation :

- ◆ fait appel à des sommes si élevées que leur mise en place peut mettre en péril l'existence de la compagnie, l'organisme ou

l'institution qui devrait fournir les mesures d'adaptation; et

- ◆ présente un danger au niveau de la santé et la sécurité.

Dans le domaine de l'éducation on conteste souvent le devoir de fournir des mesures d'adaptation pour un autre concept qui découle indirectement des deux premiers. On y indique que les mesures d'adaptation abaisseront les normes du cours ou du programme où est inscrite la personne qui présente une incapacité ou encore entraveront le bon fonctionnement de l'établissement d'enseignement. Il faut que toutes les personnes impliquées, y compris la personne qui présente une incapacité, comprennent que l'abaissement des normes, de même que les modifications ou les limites des résultats ne sont pas le résultat et ne peuvent résulter de la mise en place de mesures d'adaptation.

Il faut tenir compte des facteurs suivants lorsqu'on veut établir des mesures d'adaptation adéquates:

- ◆ du domaine particulier d'incapacité et vérifier si cette incapacité est reconnue comme telle par la loi;
- ◆ des exigences fondamentales de l'emploi ou du cours en question;
- ◆ des circonstances où on s'attend à ce que les mesures d'adaptation soient fournies et si ces dernières se situent en deçà de la norme du préjudice indu.

Lorsqu'on examine le devoir de fournir des mesures d'adaptation, il est important de

décider des mesures les plus pertinentes, puis de les mettre en pratique en deçà du préjudice indu. La mesure d'adaptation la plus adéquate est celle qui respecte le mieux la dignité de la personne qui présente une incapacité, en tenant compte de ses besoins individuels et qui fait le mieux la promotion de l'intégration et de la participation à part entière tout en assurant la confidentialité. On considère habituellement une mesure d'adaptation comme étant adéquate lorsqu'elle offre une chance égale d'atteindre le même niveau de performance et de bénéficier du même niveau de prestations et privilèges que les autres ou encore lorsqu'on l'adopte pour promouvoir l'égalité des chances et qu'elle répond aux besoins particuliers en fonction de l'incapacité de la personne en question.

Par exemple, il n'est pas acceptable, lorsqu'on tient compte de la dignité et de l'égalité d'accès d'une personne en fauteuil roulant, de placer une rampe d'accès pour fauteuils roulants sur un quai de chargement plutôt que dans l'entrée principale d'un immeuble.

Étant donné que la façon la plus acceptable de fournir des mesures d'adaptation est de tenir compte des besoins de chaque individu, on ne peut lui refuser parce que s'il fallait fournir les mêmes mesures à tous et chacun, les frais encourus seraient inabornables. Les établissements d'enseignement présentent souvent cette excuse parce que l'élève est considéré comme faisant partie d'un groupe, la classe, par exemple, plutôt qu'en tant que personne unique. Les besoins en mesures d'adaptation sont spécifiques à chaque personne et il faut en tenir compte individuellement lorsqu'on présente une demande.

Un autre élément-clé dont il est parfois question est l'intégration et la participation à part entière. Dans ce contexte, l'intégration ne signifie toutefois pas nécessairement qu'au nom de l'intégration ou de l'inclusion les personnes qui présentent une incapacité

(suite de la page 7)



Sur le plan législatif
suite de la page 6

doivent recevoir exactement les mêmes avantages que leurs pairs qui ne présentent aucune incapacité. Il serait bon de se rappeler de la citation suivante de la juge Rosalie Abella «*Il n'existe rien de moins équitable que le traitement égal de personnes qui n'ont pas les mêmes chances*». Il est aussi inéquitable de refuser à un élève qui a des troubles d'apprentissage l'accès à l'ordinateur ou de ne pas lui accorder de temps supplémentaire pour compléter un travail que de dire à une personne en fauteuil roulant qu'elle pourrait grimper des marches si elle y mettait davantage d'efforts.

Il se peut que les employeurs se doivent de penser à modifier leurs attentes quant aux performances ou à la productivité. Il se peut également qu'ils doivent ajuster la description de tâches de façon à permettre aux personnes qui présentent une incapacité de faire le travail sans les tâches non essentielles qui auraient un impact sur leur incapacité. Il est toutefois important de se rendre compte que les employeurs ne sont pas obligés d'ajuster leurs normes d'admissibilité pour un emploi en particulier. Tout comme le fait d'abaisser une note de césure dans un contexte scolaire n'est pas une mesure d'adaptation, les employeurs ne sont nullement obligés de réduire le niveau de compétence ou de connaissances essentiels pour obtenir et garder un emploi donné.

Qu'est-ce que cela signifie pour une personne qui présente une incapacité?

On s'attend de la personne avec incapacité, pour obtenir des mesures d'adaptation :

- ◆ qu'elle informe le fournisseur potentiel des mesures d'adaptation de l'incapacité quoiqu'elle ne soit pas obligée de fournir de preuves ou de dévoiler la nature de l'incapacité;
- ◆ qu'elle fasse part de ses besoins en mesures d'adaptation, par écrit de préférence;
- ◆ qu'elle soit prête à répondre à des questions ou à fournir des renseignements au sujet de ses limites, y compris par les fournisseurs de soins de santé, au besoin;
- ◆ qu'elle participe aux discussions au sujet des mesures d'adaptation, qu'elle accepte



que, dans certaines circonstances, ces mesures soient plutôt un processus qu'une proposition à prendre ou à laisser et collaborer avec tout expert appelé à aider à gérer le processus pour des mesures d'adaptation;

- ◆ qu'elle atteigne les normes de rendement sur lesquelles les deux parties s'étaient entendues lorsque la mesure d'adaptation a été fournie.

Ceci implique que les personnes qui présentent une incapacité doivent bien comprendre leur handicap, qu'elles soient capables d'expliquer leurs besoins en ce qui a trait aux mesures d'adaptation dans diverses circonstances et qu'elles acceptent le fait qu'elles ont une certaine responsabilité dans ce processus qu'est le fait d'avoir à sa disposition des mesures d'adaptation des plus adéquates.

Ceci signifie également qu'il faudrait aider les élèves avec troubles d'apprentissage, dès l'école secondaire, à participer aux discussions au sujet de leur programmation, des services qui leur sont fournis et des dispositions quant aux mesures d'adaptation dans le cadre du programme d'éducation à l'enfance en difficulté. Le fait d'apprendre et de plaider efficacement leur propre cause est un élément-clé de leur succès à venir. Ceci implique que les élèves comprennent bien et puissent expliquer leur difficulté d'apprentissage aux autres, décrire leurs besoins en ce qui a trait aux mesures d'adaptation et préciser pourquoi ils ont besoin d'une certaine forme d'adaptation dans certains cas et non dans d'autres.

Les parents, les enseignants et les enseignantes ont un rôle important à jouer pour faciliter ce processus. Ne pas informer l'élève sous prétexte qu'on ne veuille pas qu'il ou elle se sente mal à l'aise constitue certainement un manque de prévoyance. Il ou elle sait définitivement qu'il/elle est différent(e) des autres. Une des meilleures façons d'équiper nos filles et nos garçons pour l'avenir est de leur faire comprendre leur différence et de leur apprendre à miser sur leurs forces pour compenser et pour faire face aux difficultés créées par leurs troubles d'apprentissage.

Il est également important qu'on se rende compte qu'il n'est jamais trop tard pour acquérir ces compétences et pour commencer à plaider la cause de ceux et celles qui ont besoin de mesures d'adaptation adéquates. L'accès, la défense de ses droits et des mesures d'adaptation adéquates sont des notions importantes pour l'élève avec troubles d'apprentissage. Sans elles, on peut se permettre de douter des chances de succès futur; avec elles, on peut atteindre le succès, avoir accès à l'égalité des chances et à des résultats intéressants réalisables. Il est par conséquent important de s'assurer que chaque personne avec troubles d'apprentissage et toute autre forme d'incapacité reçoive le soutien qui lui permette d'avoir accès à des mesures d'adaptation en fonction de son incapacité ou/et ses troubles d'apprentissage. ☺

*Eva Nichols, Conseillère en législation
et en relations gouvernementales*

Aides technologiques pour les élèves avec troubles d'apprentissage

Une élève de dixième année entre dans le laboratoire d'informatique et s'assied à son poste avec son devoir d'anglais. Elle prend son roman, le place dans un scanner, appuie sur un bouton, puis enfle son casque d'écoute équipé d'un microphone. Les mots du roman apparaissent à l'écran et l'élève clique sur le bouton de la souris. L'ordinateur commence à lire le roman en surlignant chaque mot à mesure, en allant de gauche à droite. L'élève clique sur le bouton de la souris une autre fois et commence à dicter la réponse à une des questions du devoir. Un papillon repositionnable apparaît à l'écran avec sa réponse. Elle hésite parce qu'elle cherche le mot juste. Elle clique à nouveau sur le bouton de la souris, les mots suggérés apparaissent à l'écran et lui sont lus. Elle choisit la version qui lui semble la meilleure. Quarante minutes plus tard, elle sauvegarde son devoir terminé sur disque, la grammaire et l'orthographe en ayant été vérifiés, puis elle quitte le laboratoire.

Nous ne sommes pas à bord du vaisseau spatial Starship Enterprise. Ceci se passe dans la classe de Cathy Paul à l'école d'application Amethyst de London en Ontario. Depuis 1997, Cathy incorpore, avec un succès considérable, aux programmes scolaires des élèves avec troubles graves d'apprentissage, le système texte-parole, le système de reconnaissance de la parole, la prédiction des mots et le logiciel organisationnel.

Les élèves apprennent à lire au cours de leurs premières années d'école. Dans notre système scolaire, on s'attend à ce que les enfants sachent lire lorsqu'ils ont complété la quatrième année. C'est alors qu'avec le rythme croissant de l'apprentissage un écart s'installe entre les élèves qui éprouvent de la difficulté en lecture et les autres. La technique informatique peut aider les élèves avec troubles d'apprentissage à garder le pas au niveau du contenu pendant que de bons enseignants et enseignantes continuent à les aider en s'occupant des déficits au niveau des compétences qui entravent leur progrès en lecture et en écriture.

Les logiciels d'informatique auxquels ont recours les élèves d'Amethyst pour palier à leurs carences en lecture et écriture font partie

des technologies adaptées (TA). Il s'agit d'outils compensateurs qui aident les élèves avec troubles d'apprentissage à accomplir à l'ordinateur des tâches qui présentent pour eux, dans des conditions normales, beaucoup de difficultés (pour lire et écrire, par exemple). Les technologies adaptées s'occupent du décodage et du codage de façon à ce que les élèves puissent s'attarder au contenu sans avoir à trop s'acharner sur la lecture et l'écriture dans ces domaines.

Lorsqu'il est question des TA pour les élèves avec troubles d'apprentissage, on se réfère souvent soit au programme de synthèse vocale ou au programme de reconnaissance de la parole.

Les programmes de synthèse vocale fonctionnent avec de l'équipement de scannérisation pour numériser les documents imprimés avec le logiciel de Reconnaissance optique de caractères (ROC) qui permet à l'ordinateur de reconnaître des millions de combinaisons différentes de caractères de grandeurs variées qui forment les lettres. Le logiciel de synthèse vocale peut ainsi lire les mots dans le contexte de la phrase, permettant aux élèves qui ont de sévères troubles d'apprentissage de comprendre le texte par l'entremise de la parole. Les meilleurs logiciels de synthèse vocale permettent aux élèves d'y contrôler la vitesse d'élocution ainsi que la qualité, la hauteur et le volume de la voix. Un mot peut être répété ou épélé lettre par lettre. On peut porter une attention particulière à un mot ou à un paragraphe.

Le système de reconnaissance de la parole prend des mots parlés et les traduit en texte ou en action. À mesure que le programme «apprend» la façon dont la personne parle, le taux de reconnaissance augmente. Le système de reconnaissance de la parole peut devenir un outil utile pour les élèves qui éprouvent de la difficulté à préparer des travaux écrits, pour ceux et celles qui n'ont pas réussi leurs travaux écrits à cause des autres méthodes employées ou pour les élèves qui ont plus de facilité à s'exprimer oralement que par écrit ou avec un clavier.

Le manque de formation et de connaissances sur les techniques existantes sont des obstacles importants dans le cadre de la mise en place de TA adéquats pour les élèves avec troubles d'apprentissage. Il faut éduquer à différents niveaux :

- En premier lieu, il faut mettre les gens au courant de l'existence de ces techniques. Plusieurs élèves, parents, enseignants et enseignantes ignorent tout simplement l'existence et le fonctionnement de la technologie.
- En deuxième lieu, nous avons besoin de formation professionnelle afin que les personnes qui travaillent dans le monde de l'éducation puissent apprendre à reconnaître les élèves qui pourraient tirer profit des TA et prescrire à chaque enfant les programmes qui sont le mieux en mesure de l'aider. Elles ont besoin qu'on les aide à aller chercher du financement pour les TA, avec l'AAS, par exemple. L'allocation d'aide spécialisée (AAS) fournit des fonds en se basant sur le cas particulier de chaque élève qui a besoin d'aide spécialisée en salle de classe.
- En troisième lieu, les enseignants et enseignantes ont besoin de formation pour apprendre à se servir du logiciel, à montrer aux élèves avec troubles d'apprentissage à s'en servir d'une façon efficace et à intégrer les TA au programme d'études de façon à maximiser l'apprentissage de l'élève.

Le Conseil scolaire du district de Durham est dans la bonne voie avec son animatrice-formatrice sur les troubles d'apprentissage, Gail Ivanco, qui sait faire valoir l'importance des TA depuis de nombreuses années. Gail est constamment en demande comme présentatrice et conférencière et pour aider ses collègues à mieux comprendre les TA et à se servir de façon adéquate de ces outils d'apprentissage pour les élèves avec troubles d'apprentissage.

Pour tout renseignement complémentaire sur les TA, nous vous invitons à visiter le site Web du *Special Needs Opportunity Windows (SNOW)* à <http://snow.utoronto.ca> ou le site Web de l'école Amethyst à <http://www.Amethyst.tzo.net>.

Pour de plus amples renseignements sur le financement par l'AAS, visitez le site: <http://www.edu.gov.on.ca/fre/funding/t4f.pdf> ☞

*Rédigé par John Lubert,
planificateur de technologie stratégique,
Direction des écoles provinciales*

Technologies fonctionnelles et adaptées - Aider les élèves à décider de leurs besoins en leurs propres termes

Les technologies fonctionnelles et adaptées (TA) peuvent avoir un impact incroyablement positif sur la vie des élèves avec troubles d'apprentissage. Étant à la fois fournisseurs de services et utilisateurs de TA, nous avons pu constater jusqu'à quel point ces technologies peuvent faciliter la vie des universitaires qui ont des troubles d'apprentissage. Ces étudiants et étudiantes ont ainsi la chance, souvent pour la première fois depuis qu'ils ont commencé l'école, de prendre davantage conscience de leurs besoins et de la façon dont ils peuvent s'aider eux-mêmes.

Ceci s'applique particulièrement aux étudiantes et étudiants du niveau universitaire où l'accès à une gamme de possibilités sur le plan de l'appui technologique augmente de façon exponentielle. Ceux et celles qui jusque là n'avaient pu avoir accès qu'à des programmes de traitement de texte découvrent, en arrivant à l'université, qu'ils ont maintenant accès à des logiciels qui peuvent les aider dans le processus de planification de l'écriture, ce qui leur permet d'organiser visuellement leurs idées, les aide dans le développement du vocabulaire et la technique d'étude et leur apprend à devenir des rédacteurs et éditeurs efficaces de leurs propres travaux. Grâce à ce logiciel, l'ordinateur peut leur dicter des documents pour transcription immédiate et leur lire des documents imprimés à haute voix. Il est possible que ce logiciel ait pu être disponible à d'autres niveaux à l'école, mais il arrive souvent que l'étudiant ou l'étudiante ne se rende compte de la gamme de possibilités de la technologie que lorsqu'il/elle fréquente l'université. Ceci peut être dû au fait que le financement a été accordé pour ces ressources et que le niveau des travaux qu'il doit accomplir peut être beaucoup plus facilement réalisé grâce à cette technologie.

Ces technologies sont des outils efficaces qui n'ont pas pour but de remplacer d'autres services de soutien ou des mesures d'adaptation déjà en place pour les étudiants et

étudiantes, mais plutôt d'améliorer le présent niveau de soutien. Les TA permettent un développement personnel plus rapide au niveau des études et une plus grande indépendance que les moyens conventionnels ne pourraient fournir au moment où l'étudiant ou l'étudiante en a le plus besoin. Prenons, par exemple, le cas où la technologie peut être disponible à dix heures du soir pendant qu'un étudiant ou une étudiante complète un travail alors qu'une séance d'études dirigées (tutorat) ne le serait pas. La technologie permet aux universitaires d'entreprendre des recherches et d'avoir dès aujourd'hui sous la main des articles obtenus de la bibliothèque qui lui



aurait été lus, grâce à un logiciel, pour le cours du lendemain. Le soutien immédiat que peut fournir la technologie donne la chance aux étudiants avec troubles d'apprentissage de communiquer plus efficacement dans le cadre d'un groupe parce qu'ils/elles peuvent ainsi intégrer plus aisément le matériel à l'étude à un rythme semblable à celui de leurs camarades de classe.

Les TA élargissent les possibilités à la fois sur le plan des études universitaires en tant que telles et au niveau des choix qui s'offrent aux étudiant(e)s, ce qui les aide à fonctionner de façon plus autonome. Les soutiens technologiques peuvent être présents non seulement dans des environnements où il est possible que les appuis traditionnels ne soient pas immédiatement disponibles (lors d'une réunion pour un projet de groupe, par exemple), mais ils permettent également à l'utilisateur ou l'utilisatrice de décider du

moment et de la façon dont ce soutien est fourni. En dernier lieu, les TA peuvent suivre l'étudiant ou l'étudiante lors de la transition du monde universitaire vers le monde du travail. Ceci peut aider l'employé(e) qui a des troubles d'apprentissage à être aussi productif que les autres employé(e)s en utilisant des «méthodes de travail différentes».

Il faut toutefois faire attention lorsqu'on encourage les étudiants et étudiantes à se servir des TA. Ceux-ci doivent comprendre qu'il existe à coup sûr une courbe d'apprentissage lorsque vient le temps de se servir et de maîtriser ces soutiens de façon efficace. Ils/elles ont besoin d'une période d'apprentissage et d'essai suffisante lorsqu'ils apprennent à se servir d'un nouveau logiciel. Ils/elles ont également besoin de pouvoir communiquer facilement avec des personnes qui sont prêtes à leur venir en aide lorsqu'ils/elles éprouvent des difficultés sur le plan technique et qui peuvent les aider à adapter l'utilisation du logiciel à leurs propres besoins. Lorsqu'ils n'ont pas tout ce soutien, les universitaires ont tendance à ne pas utiliser tout le potentiel que leur offre la technologie.

Les TA sont maintenant plus faciles d'accès pour les élèves qui ont des troubles d'apprentissage parce que l'utilisation de la technologie est devenue une chose plus courante au cours des dernières années et qu'elle est disponible à un prix plus accessible. On peut se servir de ces technologies d'une façon qui est mieux adaptée en fonction de chaque élève que ne l'étaient les soutiens traditionnels et ainsi, de plusieurs façons, encourager une utilisation plus efficace des soutiens traditionnels. ☺

Rédigé par Maureen Haig, spécialiste en éducation, et par Carren Tatton, spécialiste des technologies adaptées, toutes deux attachées aux programmes pour les troubles d'apprentissage de l'Université York.

OATA - Nouveautés en bibliothèque

Understanding Girls with AD/HD,

de Kathleen G. Nadeau, Ph. D., Ellen B. Littman, Ph. D. et Patricia O. Quinn, M.D., 1999, Advantage Books, Silver Springs, MD (31,95 \$)

Ce livre novateur examine de façon diagnostique la différence dans la façon dont le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) se manifeste chez les filles et chez les garçons et le fait que le TDAH est sous-identifié chez les filles. Les auteurs ont basé leur discussion sur le résultat de recherches alliées à leur propre expérience en clinique avec des filles chez qui se manifestait le TDAH et avec des femmes à qui on avait posé le diagnostic de TDAH plus tard au cours de leur vie. Certains chapitres décrivent les difficultés communes et les stratégies utiles pour les différents groupes d'âge, de la maternelle à l'école secondaire. On y présente des approches éducationnelles et des traitements conçus spécialement en fonction des besoins des filles; ces approches tiennent compte entre autres de facteurs tels que l'impact de la puberté et le fait qu'il arrive souvent que chez les mêmes filles coexistent les symptômes de dépression et/ou d'anxiété et le TDAH.

People Skills for Young Adults,

de Marianna Csoti, 2000, Jessica Kingsley Publishers, Londres, Royaume-Uni, distribué par Irwin Publishers (44,80 \$).

Marianna Csoti a élaboré un programme d'études pour les jeunes adultes (à partir de 16 ans et jusque dans la vingtaine), pour leur faire apprendre et mettre en pratique des aptitudes sociales. Elle fournit une série de scénarios pour des discussions de groupe et jeux de simulation, s'intéressant à des sujets tels que la compréhension de l'évolution des amitiés, la façon d'agir face à l'isolement et la timidité, savoir reconnaître les messages dans la voix et l'expression corporelle, apprendre à reconnaître les comportements acceptés socialement et l'assurance (savoir dire non, se plaindre et demander ce qu'on veut). Certains scénarios devront être modifiés en fonction du contexte canadien, mais ils seront un outil utile pour la mise sur pied d'un programme d'aptitudes sociales.

Helping Adolescents with ADHD and Learning Disabilities

de Judith Greenbaum, Ph. D. et Geraldine Markel, Ph. D., 2001, Center for Applied Research in Education, Paramus, NJ (50,50 \$).

Ce manuel pratique à l'intention des éducateurs et éducatrices examine la programmation des élèves des niveaux moyen et secondaire qui ont des troubles d'apprentissage et/ou un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. Quoique deux chapitres sur le processus d'éducation de l'enfance en difficulté traitent principalement de la législation américaine, le reste du livre est rempli d'idées utiles telles que la création d'un environnement d'apprentissage positif, l'enseignement de la lecture et de l'écriture dans le cadre de matières à contenu, l'élaboration de stratégies d'achèvement des devoirs, le développement des aptitudes d'autogestion et l'apprentissage de la façon de réagir face aux comportements difficiles. Les auteurs y traitent également de questions ayant trait aux élèves ADHD surdoué(e)s, du travail avec les familles (y compris celles qui sont originaires d'un milieu culturel différent) et de la transition vers les environnements postsecondaires. On y trouve une annexe avec 20 problèmes communs aux salles de classes et une liste de suggestions de stratégies pour chacun.

Jetez un coup d'oeil sur ces livres lors de votre prochaine visite chez votre libraire ou appelez Parentbooks au 1 800 209-9182, www.parentbookstore.com.

Destination Success 2002: Building Accessible Learning Communities

Les 6 et 7 mai 2002

Holiday Inn de Barrie

Destination Success est une conférence nationale annuelle sur les troubles d'apprentissage au niveau scolaire postsecondaire. La conférence de cette année, qui est parrainée par le Georgian College et qui se tient au Holiday Inn de Barrie en Ontario, présente des événements, des expositions, des conférenciers et des ateliers et se concentre sur la façon dont nous, en tant que parents, étudiant(e)s, professionnel(le)s, éducateurs et éducatrices, pouvons contribuer à mettre sur pied des communautés d'apprentissage vraiment accessibles à la maison, au travail ou à l'école. On a organisé les événements de cette conférence pour discuter de la mise sur pied de communautés d'apprentissage vraiment accessibles selon les perspectives étudiante, éducative et technologique. Ne manquez pas l'occasion de vous joindre à nous pour le souper pour entendre notre conférencier principal, Michael Rosenberg, «The Flexible Thinker», qui saura sûrement nous inspirer tout en nous divertissant. Jan Navins, directrice du développement des organismes de la région de Peel, décrit Michael comme étant «le conférencier le plus dynamique» qu'elle ait jamais vu. M. Rosenberg est l'auteur du livre *The Flexible Thinker: A Guide to Creative Wealth*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'inscription à cette conférence, visitez le site Web de la conférence au www.destinationssuccess.org ou communiquez avec Denise Near, coordonnatrice de la conférence, au 705 728-1968, poste 1208 ou au 1 877 722-1523.

La réalité virtuelle, c'est l'avenir

Un article publié récemment dans un bulletin du CEC au sujet d'une conférence de recherche qui a eu lieu l'été dernier rapportait des résultats qui auront un impact révolutionnaire sur l'éducation de l'enfance en difficulté. Il faut noter les résultats inscrits dans le rapport d'une recherche en particulier au sujet de l'utilisation de la réalité virtuelle à des fins d'évaluation, d'enseignement et de thérapie.

Selon Skip Rizzo, professeur adjoint à la recherche de l'Université de Southern California, lorsqu'on a eu recours à la réalité virtuelle pour vérifier la perception du relief, on obtient des résultats différents de ceux qu'on obtient avec les tests traditionnels. De plus, lorsqu'on expose des élèves autistes, ou qui accusent du retard au niveau du développement, à des environnements tels que des supermarchés, des rues et des transports en commun virtuels, on peut plus facilement les aider dans leur transition de façon à ce qu'ils/elles réussissent, dans «la vraie vie» à faire des courses, emprunter les transports en commun et traverser la rue.

La réalité virtuelle permet aux élèves de travailler dans un milieu sécuritaire, ce qui s'avère un atout lorsqu'on a affaire à des élèves qui ont des problèmes de comportement. Lorsque, par exemple, un élève a appris les techniques qui l'aident à maîtriser sa colère, il/elle peut les appliquer à des situations sociales virtuelles de plus en plus complexes. Les enseignants et enseignantes de l'avenir feront peut-être face à des classes virtuelles qui les aideront à apprendre à utiliser des techniques de contrôle du comportement.

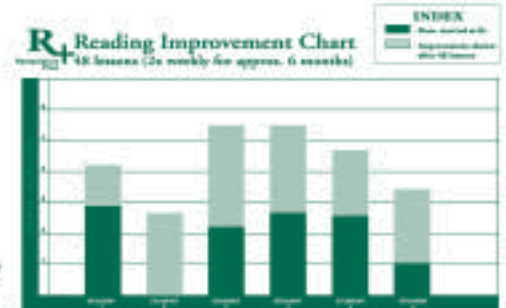
Selon S. Rizzo, la réalité virtuelle peut également faciliter l'évaluation du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. On peut, à l'aide de la réalité virtuelle, fournir systématiquement une série de distractions auditives et visuelles et noter la vitesse à laquelle l'enfant réagit aux tâches et de combien de temps il a besoin pour relever des défis au niveau de l'attention.

Adaptation d'un article qui a paru dans Today, le bulletin d'information du Council for Exceptional Children (aux E.-U), Vol. 8, no 3, septembre 2001)

Get your whole school or school board trained in the new science of reading with the Remediation Plus System Curriculum!

Implementing all the new research confirmed by the National Institute of Health, The Remediation Plus System includes:

- Phonemic awareness training
- Phoneme grapheme correspondence
- Elements of Orton-Gillingham methodology
- Phoneme segmentation drills
- Pattern word lists
- 7 rule lessons
- Syllable instruction
- Games
- 44 sounds in 90 phonogram cards

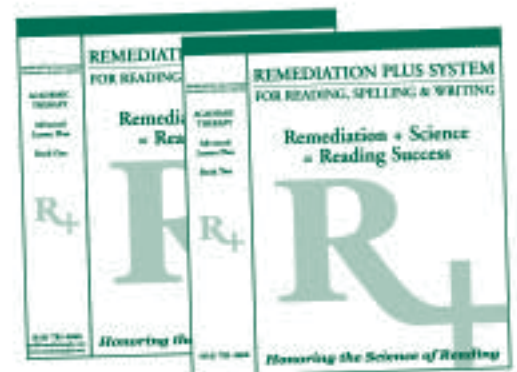
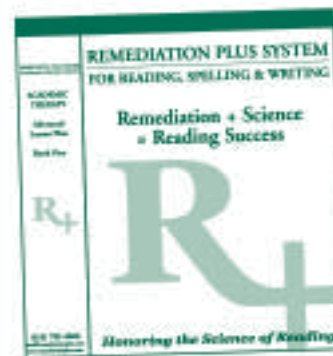


The ultimate in multisensory, systematic phonics.
CD Rom or live training

For more information, please call (416) 785-4666

Email: mail@remediationplus.com or

Web: www.remediationplus.com



Honoring the Science of Reading

Merci à nos donateurs, donatrices et à nos fournisseurs de fonds

pour l'argent reçu entre novembre 2001 et février 2002.

Votre soutien aide l'AOTA à assurer une situation équitable au niveau des chances et des services fournis aux enfants, aux jeunes et aux adultes qui ont des troubles d'apprentissage !

Fournisseurs de fonds pour des projets

Initiative pour la promotion de l'intervention précoce

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario

Les troubles d'apprentissage et l'alphabétisation

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Développement des ressources humaines Canada

Projet de développement des sections régionales

La Fondation Trillium de l'Ontario

Traduction française de EXPRESS

Groupe d'étude sur les programmes d'aide à l'apprentissage

Le Conseil du président

Le Conseil du président a été mis sur pied pour souligner l'engagement exceptionnel de certaines personnes par leur contribution annuelle à l'AOTA et au réseau d'aide aux troubles d'apprentissage. Sheri Cohen

Allen et Deborah Edward
Carol et Randy Jones
Peter et Mary Elizabeth Kinch
Dr et Madame William Mahoney
Robert M. McDerment
Annette Quinn
Bob et Karen Quinn
Robert et Penny Richards
Carol Yarowski

Tous et toutes sont toujours invités et bienvenus! Vous pourrez ainsi nous aider et aider nos bureaux régionaux à continuer à fonctionner en tant que seul organisme en Ontario qui fournit des services aux personnes qui ont des troubles d'apprentissage. Veuillez communiquer avec Denise Harding, conseillère en levée de fonds, par téléphone au 905 853-7283 ou par courriel à mdharding@rogers.com pour obtenir de plus amples renseignements.

communiqué

Commanditaire de Communiqué et Apprendre à apprendre différemment

Sobeys Ontario

Les partenaires d'Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS)

Fondation Justin Eves
Assurance Royal et SunAlliance
Imperial Tobacco

Partenaires pour les services virtuels

@ction bénévole en ligne, ministère des Affaires civiles
la Fondation Charles N. Ivey
la Fondation Richard Ivey
la Fondation Alice et Murray Maitland
la Fondation George Cedric Metcalf
le fonds Paul Newman-Newman's Own de la Fondation Fairfield County Community



TransCanada
In business to deliver™

Xérox Canada ltée

Commanditaire d'Encouragement aux jeunes lecteurs (Encouraging Early Readers) Bureau régional de Peterborough

Children's Literacy Toronto

Partenaires SOAR (Some Assembly Required)

Fondation Dynamic Mutual Funds



Bank Financial Group

Magna International
Ontario Power Generation

Bienfaiteur 1 000 \$+

Fondation A & A King

Mécènes 500 \$+

Compagnie Book Events
Canada's Wonderland
Matthews et associés
Fondation Minto
Molax Properties
Fondation Elise et Leon Pape
Standard Life

Donateurs/Donatrices 100 \$+

Roy Cooper
Robert Dobson
Marlene Edwards
Ruth Elder
Fonds communautaire des employé(e)s de Boeing

Gloria Frallick
Denise Harding
Elizabeth Howson/Greg Marlett
Centre Marriot-Eaton
Massimo Marinelli
Monsieur et Madame Hugh Nelson
Michael et Eva Nichols
Le trust des pensionné(e)s et des employé(e)s d'Ontario Power Generation
Roberta et Mitchell Osak
Stanley Tick

Amis/Amies 50 \$+

Norman et Elizabeth Alexander
John Alford
Lyla Coran
Mitchell Paul Faigan
J. Graham-Foscarini
Katherine Hatton
Warren Kotler
Barb Muskat
Diane Wagner
Laura Weintraub

Dons commémoratifs

L'AOTA est reconnaissante à tous ceux et celles qui lui ont fait des dons en l'honneur d'une personne de leur choix. Pensez à offrir un don commémoratif en signe d'appui au travail de l'AOTA et pour souligner des anniversaires de naissance, des cérémonies de fin d'études et tout autre moment important de la vie. Veuillez communiquer avec Denise Harding, conseillère en levée de fonds, par téléphone au 905 853-7283 ou par courriel à mdharding@rogers.com pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dons commémoratifs ou du Learning Monthly Donor Program. Les dons de 50 \$ et plus seront inclus dans la liste des prochains bulletins d'information.

À la mémoire d'Audrey Watts

Joan, Jen et Horne Ing

À la mémoire de Gary Reid

Lesley Reid



TransCanada Pipelines aide l'AOTA à se brancher

Grâce à notre nouveau site Web avec services virtuels, des milliers de Canadiens et Canadiennes qui habitent les régions non desservies par les bureaux régionaux de l'AOTA n'ont qu'à cliquer leur souris pour obtenir de l'aide. Ce nouvel outil, maintenant disponible grâce à l'aide financière de TransCanada Pipelines limitée, met en tout temps les ressources de l'AOTA à la disposition de toute personne en ligne, ce qui comprend les membres des communautés francophones et des Premières Nations.



Nous reconnaissons l'importance de l'accès à l'éducation et d'encourager les élèves à apprendre dans un milieu positif et sain.



Le nouveau site comprend des tableaux d'affichage, des bulletins d'information provinciaux, des activités et de la littérature pour enfants, l'accès à des professionnels, des outils pour la recherche d'emploi et des renseignements sur les carrières, des cours et des services de consultation en ligne, des listes de diffusion (listservs), des listes d'envoi, des chances de perfectionnement professionnel, des liens et l'accès à la bibliothèque de vidéos et de matériel imprimé de l'AOTA. Les membres des professions libérales, les familles, les employeurs et les individus peuvent

maintenant avoir accès aux plus récentes nouvelles et pratiques associées aux troubles d'apprentissage et ce, sans s'éloigner de leur communauté.

Janice Badgley, agente de liaison des affaires communautaires et autochtones de TransCanada PipeLines, a indiqué que TransCanada est fière de contribuer à faciliter l'apprentissage avec son appui au travail de l'Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage. Selon Madame Badgley, une des principales priorités du programme d'investissement communautaire est d'améliorer la qualité de la vie des collectivités où la compagnie fait des affaires. Ainsi, TransCanada Pipelines reconnaît l'importance de l'accès à

l'éducation et d'encourager les élèves à apprendre dans un milieu positif et sain.

TransCanada est une des principales compagnies d'énergie nord-américaines qui se spécialisent dans les services d'énergie et le transport de gaz naturel. Le réseau de la compagnie, qui comprend environ 38 000 kilomètres de pipelines, transporte la majeure partie de sa production de gaz naturel de l'Ouest canadien vers les marchés à croissance rapide du Canada et des États-Unis.

Les autres commanditaires du programme de services virtuels comprennent le ministère des Affaires civiques de l'Ontario, la Fondation Richard Ivey, la Fondation George Cedric Metcalf et Xerox Canada Itée. ☎

Le Groupe financier Banque TD aide les élèves à s'élancer avec le programme SOAR

Grâce au fonds de lancement du Groupe financier Banque TD, l'AOTA lancera SOAR, un nouvel outil multifonctionnel pour l'éducation de l'enfance en difficulté des élèves de la septième à la douzième année. À l'aide de matériel et d'enseignement ciblé, SOAR aide les élèves du niveau secondaire qui ont des troubles d'apprentissage à comprendre le mode d'apprentissage qui leur convient le mieux et leur fournit le soutien et l'orientation dont ils ont besoin pour faire connaître et défendre leurs propres besoins et ainsi faire les bons choix stratégiques au niveau de l'école et de leur carrière.

laisse ces enfants avec un sentiment d'isolation et d'inadaptation. M. Tiernay a poursuivi en précisant que le Groupe financier Banque TD espère que ce programme aidera ces élèves en les appuyant, les guidant et leur fournissant les outils dont ils ont besoin pour être heureux, en bonne santé et des membres productifs de la société.

Le programme fournit l'occasion d'améliorer grandement la vie des jeunes qui se débrouillent tant bien que mal avec leurs troubles d'apprentissage et qui sont sérieusement désavantagés dans le système scolaire public. Le besoin est évident : il n'existe aucun autre programme de transition en Amérique du Nord qui vise à aider particulièrement les élèves avec troubles d'apprentissage. SOAR soutient les élèves pendant qu'ils acquièrent le contrôle de leur vie et que s'accroît leur estime de soi tout en maximisant leur potentiel et leur succès à l'école et dans la vie.

Les autres commanditaires de SOAR comprennent la Fondation Dynamic Mutual Funds, Magna International et Ontario Power Generation. ☎

Tim Tiernay, vice-président associé aux relations aux employé(e)s, a indiqué que le Groupe financier Banque TD est fier de s'associer à un programme pour les élèves avec troubles d'apprentissage parce que ceux-ci sont habituellement invisibles et que le besoin d'intervention n'est pas toujours apparent, ce qui



ARCHIVES AUDIO

Formulaire de commande de bandes sonores
Association ontarienne pour les troubles d'apprentissage
CENTRE DES CONGRÈS DE TORONTO
1er et 2 novembre 2001 **Code : 011101**

Enregistré en direct par
AUDIO ARCHIVES & DUPLICATORS INC.

| | | | |
|---------------|-------------|-------------|--|
| Prénom | | Nom | |
| Compagnie | | | |
| Adresse | | Ville | |
| Province/État | Pays | Code postal | |
| Téléphone | Télécopieur | Courriel | |

| TITRE | CODE | PRIX | QTÉ | TOTAL |
|---|---------|--------------------------|-----|--------------|
| Judi 1er novembre | | | | |
| <input type="checkbox"/> Plenary – “Thinking Straight About LD”: <i>Linda Siegel</i> | 010 | 10,00\$ | | |
| <input type="checkbox"/> Reading Disabilities CAN be Remediated: <i>Maureen Lovett, Nancy Benson</i> | 020/021 | 20,00\$ | | |
| Vendredi 2 novembre | | | | |
| <input type="checkbox"/> Plenary – “Routes for Channelling Research into Practice”: <i>Bernice Wong</i> | 260 | 10,00\$ | | |
| <input type="checkbox"/> Promoting Early Intervention Initiative Task Force Findings: <i>S. Dukoff, G. DiPasquale, F. Rauembusch, P. Carney, S. Bennett, V. Woloshyn</i> | 270/271 | 20,00\$ | | |
| <input type="checkbox"/> Ensemble complet des bandes sonores de la conférence (avec album de rangement) | CON | 429,00\$ | | |
| <input type="checkbox"/> Album de rangement additionnel (pour 8 bandes sonores) | | 4,00\$ | | |
| <input type="checkbox"/> Album de rangement additionnel (pour 16 bandes sonores) | | 7,00\$ | | |
| Total partiel | | | | |
| Frais d'envoi et de manutention par commande (5,00\$) À l'extérieur de l'Amérique du Nord (15,00\$) | | | | |
| Frais d'envoi par messagerie (Veuillez téléphoner pour le coût) | | | | |
| Total partiel | | | | |
| 7 % TPS (sauf à l'extérieur du Canada) | | | | |
| 8 % TVP (sauf à l'extérieur du Canada) | | | | |
| VEUILLEZ ÉCRIRE (011101) AVEC LE NUMÉRO DE CODE LORSQUE VOUS COMMANDEZ DES BANDES SONORES | | | | TOTAL |
| PAIEMENT : <input type="checkbox"/> argent comptant <input type="checkbox"/> chèque (à l'attention d'Audio Archives) <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> M/C <input type="checkbox"/> AMEX | | | | |
| Détenteur/Détentrice de la carte | | No de la carte de crédit | | |
| Signature | | Date d'expiration | | |

POLITIQUE DE GARANTIE

Veuillez nous informer si, pour quelque raison, vous n'êtes pas satisfait(e) des bandes sonores que vous a fait parvenir AUDIO ARCHIVES. Notre politique est de VOUS REMBOURSER LE MONTANT PAYÉ, de remplacer la bande défectueuse ou de vous inviter à choisir une autre bande sonore sur la liste. **NOUS GARANTISSONS VOTRE SATISFACTION.**

CODE no 011101
 6 nov. 2001



Enregistrement de conférences audio, vidéo et «proCDings» sur cédérom
 100 West Beaver Creek, unité 18
 Richmond Hill (Ontario) L4B 1H4
 Téléphone : 905 889-6555, poste 22
 Télécopieur : 905 889-6566
 courriel : archives@idirect.com

OFFRE AVANTAGEUSE
Achetez six bandes sonores,
obtenez la 7e gratuitement.

Nos contacts communautaires

Chatham-Kent

Contact : Dawn Babkirk
Tél. : 519 352-2024
ldack@netrover.com

Satellite de la ville de Kawartha Lakes (Lindsay)

Contact : Barb Overwijk
Tél. : 705 324-5119
overwijk@attcanada.ca

Région de Durham

(Ajax-Pickering)
Contact : Mad. Marlene Avery
Tél. : 905 509-4182
platers@pathcom.com

Comté de Halton

(Oakville-Burlington)
Contact : Heather Holden
Tél. : 905 844-6905

Hamilton-Wentworth

Contact : Ben Bishop
Tél. : 905 523-1332

Kingston

Contact : Lana Greenwood
Tél./fax : 613 545-0373
ldak@kingston.jkl.net

Kitchener-Waterloo

Contact : Charlotte Buchan
Tél. : 519 743-9091
ldakw@golden.net
www.ldakw.on.ca

Comté de Lambton

Contact : Theresa Perfrement
Tél. : 519 344-7745
www.sarnia.com/groups/lda-lc

Région de London

Contact : Carl Sinclair
Tél. : 519 438-6213
lda@linkd.net
www.ldalr.on.ca

Mississauga

Contact : Karen Thornton
Tél. : 905 272-4100
ldamiss@idirect.com

Satellite Muskoka

(Huntsville)
Tél. : 705 788-7097

Newmarket-Aurora

et district
Contact : Terri Hamilton
Tél. : 905 853-6542
ldanad@email.com

Région de Niagara

Contact : Kay MacDonald
Tél. : 905 641-1021
ldaniag@becon.org

Satellite de North Bay et district

Contact : Kathy Honeysett
Tél. : 705 476-8177
air.repair@sympatico.ca

Peel Nord (Brampton)

Contact : Susan Silver
Tél. : 905 791-4100
lda@idirect.com
www.ldanp-peel.org

North York

Contact : Dena Tenenhouse
Tél. : 416 229-1680
www.ldany.on.ca
admin@lgany.on.ca

Ottawa-Carleton

Contact : Melanie McDonald
Tél. : 613 567-5864
LDAO-C@freenet.carleton.ca
www.ncf.ca/ldao-c

Satellite Parry Sound

Contact : Becky Smalldon
Tél. : 705 389-3320 ou
Debby Junk-Lloyd
705 432-2858

Peterborough

Contact : Mary-Ann Meagher
Tél. : 705 748-9455
Sans frais : 866 503-3303
ldaptbo@pipcom.com
Cobourg : 905 373-7033
ldanorthclar@rol.ca

Sault Ste-Marie

Contact : Jessica Bernhardt
Tél. : 705 942-4310
lda-ssm@on.aihn.com
www.soonet.ca/lda

Comté de Simcoe

Alliston : 705 435-0376
ldoffice@ldass.org
www.ldass.org
Barrie : 705 726-5553
Midland : 705 527-5372
Local sans frais : 888 684-5855

Thunder Bay

Contact : Linda Van Es
Tél. : 807 768-8786
www.ldatbay.ca

Toronto

Tél. : 416 229-9046
admin@ldany-on.ca
www.ldany.on.ca

Comté de Wellington (Guelph)

Contact : Margaret Burnett
Tél. : 519 837-2050

Satellite du comté de Windsor-Essex

Contact : Beverly Clark
Tél. : 519 252-7889
ldawin_ess@hotmail.com

Région de York (Richmond Hill)

Contact : Lynn Ziraldo
Tél. : 905 884-7933/471-1620
ldayr@idirect.com
http://webhome.idirect.com/~lda
yr/



A different way of learning can lead to success.

communiqué

365, rue Bloor Est
Suite 1004, B.P. 39
Toronto (Ontario)
M4W 3L4
Téléphone :
416 929-4311
Télécopieur :
416 929-3905

Courriel :

membership@ldao.on.ca

Site Web :

www.ldao.on.ca

